

FICHE DE CANDIDATURE POUR L'ACCÈS PAR TABLEAU D'AVANCEMENT A LA **HORS CLASSE** DE L'ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION DE PROFESSEUR DE LYCEE PROFESSIONNEL

## FICHE DE CANDIDATURE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

**I - IDENTIFICATION**

Nom d'usage : ..... Nom de famille : .....

Prénom : ..... Date de naissance : .....

N° de téléphone personnel : ..... Discipline actuelle : .....

Nom de l'établissement d'exercice principal : .....  
..... (Précisez collège ou lycée)CADRE RESERVE AU  
RECTORAT

BARÈME

**II PRECISIONS SUR VOTRE CANDIDATURE**

(Pour candidater à la hors classe de professeur certifié ou d'éducation physique et sportive, veuillez remplir l'annexe 1)

Avez-vous le grade de bi-admissible à l'agrégation ? :  OUI  NONAvez-vous la fonction spécifique de chef de travaux ? :  OUI  NON**III – NOTES PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE :****VEUILLEZ INDIQUER LA DERNIERE NOTE OBTENUE :** (VISIBLES SUR I-PROFESSIONNEL)

(LES NOTES PEDAGOGIQUES OBTENUES PENDANT L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018 NE SONT PAS PRISES EN COMPTE)

- Pédagogique : ...../60

- Administrative : ...../40

(corps d'inspection)

(chef d'établissement)

**IV - TITRES ET DIPLOMES à la date limite des candidatures**◇ **hors-classe PLP :** (cochez la ou les mentions utiles)**Joindre obligatoirement toutes les pièces justificatives** 1) Admissibilité(s) à l'agrégation (concours externe ou CAER), 5 points dans la limite de trois admissibilités cumulables

Veuillez indiquer le nombre d'admissibilité(s) obtenue(s) : .....

 2) Admissibilité au concours de chef de travaux (degré supérieur) : 5 points 3) Admission au concours de PLP2 ou PLP (concours externe, CAFEP ou CAER), ou au concours de professeur technique chef de travaux de CET : 40 points 4) Admissibilité au concours de PLP2 ou PLP, au CAPES, au CAPET (concours externe, CAFEP ou CAER), au concours de PT chef de travaux ou au PTLT :12 points (non cumulables avec la 3<sup>e</sup> rubrique). *Nombre d'admissibilité(s) : .....* 5) Admission au concours PLP1 ou CAPCET : 10 points (non cumulables avec la 3<sup>e</sup> rubrique mais cumulables avec la 4<sup>e</sup> rubrique) 6) Formation d'une année de reconversion avec changement de discipline en tant que PLP 2 : 15 points**Diplôme(s) obtenu(s) :** (cochez la ou les mentions utiles et veuillez joindre une photocopie du(es) diplôme(s) pour qu'il(s) soi(en)t pris en compte) Diplôme post- baccalauréat :  2 années : 4 points 3 années : 6 points 4 années : 8 points Diplôme de l'enseignement technologique homologué de niveau I ou II : 8 points Diplôme du meilleur ouvrier de France : 5 points**V - ECHELON AU 31/08/18****Joindre impérativement l'arrêté de changement d'échelon**- Veuillez indiquer le dernier échelon atteint au **31/08/2018** : .....

(tout échelon obtenu après le 31/08/2018 ne peut pas être pris en compte)

- Si 11<sup>eme</sup> échelon atteint avant le 31/08/18, date d'entrée dans cet échelon : .....**Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie exacts et complets les renseignements et les diplômes figurant au présent dossier.**

Fait à :

le :

Signature :

TOTAL